



Rue de la Haute Garenne
42405 SAINT CHAMOND

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 03 NOVEMBRE 2020

La séance est ouverte à 18h05 Le quorum est atteint : 15 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

Membres présents en ouverture de séance : 15

• **Membres de droit :**

a. Personnels d'encadrement de l'établissement :

- Mme GIRAudeau, Principale,
- Mme MOULIN, Gestionnaire,
- Mme MAYOU, Conseillère Principale d'éducation.

b. Représentants des collectivités territoriales et personnalité qualifiée :

- Mme BERLIER, Représentante de la Collectivité territoriale de rattachement,
- M DECLINE, Représentant de la commune.

• **Membres, représentants élus :**

a. Représentants élus des personnels enseignants :

- Mme BEAUQUIS, représentante élue des personnels enseignants,
- Mme BON, représentante élue des personnels enseignants.
- Mme CARRERES, représentante élue des personnels enseignants,
- Mme EL AZHAR suppléante de Mme MAVILLA, représentante élue des personnels enseignants.

c. Représentants élus des Parents d'élèves :

- Mme BELKORCIA Samia ,représentant élu des parents d'élèves,
- Mme FRANCON Florence, représentante élue des parents d'élèves,
- Mme MESSANA, représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme RYON suppléante de Mme MERCIER,représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme PLANTIER, représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme SAHNOUN, représentante élue des parents d'élèves.

d. Représentants élus des Élèves :

- SIMON Myriam, représentante élue des élèves,
- RAIATE Djali, représentant élu des élèves.

Membres absents et excusés en ouverture de séance : 18h05

- M REYNAUD, Représentant de la Collectivité territoriale de rattachement,
- Mme MAVILLA -SANZ , Représentante élue des personnels enseignants.
- M LAGRELE , Représentant élu des personnels non enseignants,
- Mme PORTAILLER, Représentante élue des personnels non enseignants,
- Mme FRANCON, Représentante élue des parents d'élèves,
- Mme MESSANA, Représentante élue des parents d'élèves ;

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum (15 membres présents) et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

Mme PLANTIER , représentante élue des parents d'élèves, est secrétaire de séance.

L'ordre du jour modifié et soumis au vote, se présente comme suit :

Adoption de l'ordre du jour

Approbation du Compte rendu du CA du 08/09/2020

Installation des différentes instances – Nouvelle composition des listes pour l'année à venir.

I Actions éducatives et pédagogiques

- 1.Section sportive - Rentrée 2021.
- 2.Protocole sanitaire – Nouvelles dispositions et impact sur le fonctionnement du collège
- 3.Hommage à Monsieur Samuel Paty – Organisation – Contenu - Déroulement
- 4.Présentation du Rapport pédagogique annuel du chef d'établissement - R2020
- 5.Règlement intérieur du collège – Retour des autorités académiques sur les modifications à effectuer suite à l'envoi de l'acte concernant les ajustements votés le 08/09/2020

II Organisation financière et comptable

- 1.Approbation du projet de fermeture du service de restauration les mercredis midis à compter du 01/01/2021
- 2.Autorisation de signature des contrats et marchés de l'année 2020/2021
- 3.Approbation du budget prévisionnel et de la participation facultative des familles pour la sortie théâtre du 23/11/2020 « Du piment dans les yeux », pour tous les élèves de 5° : **5 € par élève**
- 4.Approbation de la réaffectation du don du foyer pour la sortie à Versailles, annulée au printemps dernier : **275 €** de don réaffectés sur la représentation théâtrale de la compagnie Déclic sur le harcèlement
- 5.Approbation d'un don du foyer de **500 €** pour la représentation théâtrale de la compagnie Déclic sur le harcèlement
- 6.Autorisation de signature de deux contrats avec Equinoxe – CPRO pour la maintenance de deux copieurs (salle de travail des enseignants + vie scolaire)
- 7.DBM pour vote - autorisation d'un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de **19 075,91 €** répartis comme suit :

- 10 000 € sur ALO-ENTRET-0TRAV
- 7 000 € sur ALO-ENTRET-0VETPRO
- 2 000 € sur AP-AXE1-0DC
- 75,91 € sur SRH-CHADIV-0ACHATMAT

- 8.Approbation de la signature d'une convention dans le cadre du projet culturel « Kamari »

III Questions diverses - A ce jour, aucune question diverse n'a été déposée

Déroulement de l'ordre du Jour

I – Vie et fonctionnement des instances.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cet ordre du jour présenté.

Acte n° 1 03 -11/2020		Adoption de l'ordre du jour du CA du 03 11 2020					
15	Votants	15	Pour	0	Contre	0	Abstentions

2. Approbation du Compte rendu du CA du 08/09/2020

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 08 09 2020.

Acte n° 2 03 -11/2020		Approbation du compte rendu du CA du 08 09 2020					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

3. Installation des différentes installations – Nouvelle composition des listes pour l'année à venir.

Madame la principale indique que la présence de listes uniques sur chacun des corps électoraux facilite la détermination de la composition des différentes instances. Afin de faciliter le déroulement l'installation des 3 instances décisionnelles (commission permanente, conseil de discipline et C.H.S) ; il a été demandé aux représentants des 4 corps électoraux de préparer en amont du conseil d'administration, leur choix de participation.

a) Commission permanente :

Madame la Principale affiche donc le tableau préalablement complété des informations connues de la composition de la commission permanente.

Madame la Principale soumet au vote l'installation de la nouvelle commission permanente présentée aux membres du conseil d'administration (voir liste jointe)

Acte n° 3 03 -11/2020		Installation de la commission permanente pour l'exercice à venir – 2020 / 2021					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

b) Conseil de discipline :

Madame la Principale affiche donc le tableau préalablement complété des informations connues de la composition du conseil de discipline.

Madame la Principale soumet au vote l'installation du nouveau conseil de discipline présentée aux membres du conseil d'administration (voir liste jointe)

Acte n° 4 03 -11/2020		Installation du conseil de discipline pour l'exercice à venir – 2020 / 2021					
15	Votants	15	Pour :		Contre		Abstentions

c) Commission d'Hygiène et de Sécurité

Madame la Principale affiche donc le tableau préalablement complété des informations connues de la composition

de la commission d'Hygiène et de Sécurité.

Madame la Principale soumet au vote l'installation de la nouvelle commission d'hygiène et de sécurité présentée aux membres du conseil d'administration (voir liste jointe)

Acte n° 5 03 -11/2020		Installation de la C.H.S pour l'exercice à venir – 2020 / 2021					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

II - Actions éducatives et pédagogiques

1. Section sportive rentrée 2021.

Mesdames JOUBERT et LAFORGE, ont élaboré au nom de l'équipe pédagogique d' E.P.S, un projet de création d'une section sportive de BADMINTON pour la rentrée 2021 en lieu et place de la section HANDBALL.

Le document présenté est le suivant :

Encadrement	Responsable : Laforge Anne et Jakob Léa, professeurs d'EPS, collège Pierre Joannon Intervenant du club : Sylvain Gerbot, entraîneur diplômé, diplôme d'Etat badminton, cadre technique du club de Saint Chamond Pays du Gier badminton (SCPGBAD).
Participants	Maximum 20 élèves 1ère année : benjamins à hauteur de 12 + 3 bonus (4èmes).
Organisation des entraînements	Organisation des entraînements : Ouverture de la section : Rentrée scolaire 2021. 1ère année d'existence Gymnase du collège Pierre Joannon 3 heures hebdomadaires, réparties sur 2 entraînements : - Lundi : 16h30 / 18h - Jeudi : 15h / 16h30 Les 3 responsables (entraîneur du club et professeurs d' EPS) interviennent conjointement avec le groupe.
Partenariat	Avec le Saint Chamond Pays du Gier Badminton (SCPGBAD), plus de 180 licenciés, club affilié FFbad. Catégorie de 3 ans (éveil sportif) à séniors compétiteurs. 6 équipes interclubs dont 1 en régionale 2. Cadets/minimes classés dans les meilleurs de la Loire et de la Région. Compétiteurs de niveau national dont 1 joueuse multi championne de France Vétéran (35 ans). Club labélisé « club avenir » parmi les 50 clubs français. Validation du partenariat par le Comité de la Loire de badminton.
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'image de l'élève au sein de l'établissement, favoriser ainsi la réussite scolaire en facilitant son épanouissement à travers une activité qui le motive. • Découvrir ou se perfectionner en badminton, activité largement représentée à l'AS du collège et dans les écoles primaires de secteur. • Faire vivre la mixité au travers d'une activité non genrée. Un des seuls sports aux JO ou les compétitions peuvent être mixtes. • Associer les valeurs fondamentales de ce sport : la tolérance (autoarbitrage), l'esprit sportif, l'engagement, le respect, la solidarité. Construire un esprit de groupe. • Développer la responsabilité des élèves en les formant à l'arbitrage. • Sensibiliser les élèves au handicap à travers une initiation (membre de l'équipe de France de para badminton et entraîneur)
Admission des élèves	Après dépôt d'un dossier de candidature, les candidats sont retenus selon 2 critères : <ul style="list-style-type: none"> • Critère sportif : la sélection sera assurée par les professeurs d' EPS, en collaboration avec les cadres techniques du club, au cours d'une séance spécifique de tests sportifs et physiques (en avril). • Savoir-être : l'élève doit avoir un bon comportement général et un bon relationnel avec ses camarades. <p>L'inscription à la section sportive exige une motivation forte et des efforts soutenus tout au long de l'année.</p>

Matériel	Utilisation de raquettes et volants (hybride plume), réservés à la section et du matériel utilisé en EPS, stocké au gymnase. Chariot de raquette à roulette Pour les compétitions, utilisation d'un jeu de maillots au nom du collège (achat ultérieur)
----------	---

Suivi scolaire	La pratique du badminton rentre dans le cadre des cours obligatoires de l'emploi du temps des élèves et sera évaluée. Un degré de compétence et une appréciation seront portés sur les bulletins trimestriels. Les professeurs d' EPS assurent un suivi du travail, des résultats et adaptent la charge de travail aux besoins des élèves, et peuvent, en lien avec le professeur principal, mettre en place des procédures de soutien
Suivi médical des élèves	La programmation de la charge de travail physique sera dosée en fonction de l'âge et de l'emploi du temps sportif de l'enfant. Le B.O. du 30-4-20 précise qu'aucune visite médicale particulière n'est à prévoir pour les élèves de la section. " les élèves inscrits dans une section sportive scolaire n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour suivre cet enseignement." Donc pas de visite médicale prévue pour les élèves de la section
Temps forts	<ul style="list-style-type: none"> • Semaine olympique en janvier • Action section fin d'année (matchs contre professeurs) • Organisation du « Carnabad » • Tournoi avec les jeunes du club • Formation régional arbitre (club)
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au championnat établissement dans la catégorie benjamin • Participer au championnat excellence dans la catégorie minime • Amener des élèves ayant débuté le badminton au sein de la section à la pratique en club.

Afin de répondre aux questions éventuelles des membres du conseil d'administration, le chef d'établissement rappelle les informations suivantes :

- Répartition actuelles des effectifs élèves en section sportive sur les différents niveaux d'enseignement :

Niveaux d'enseignement	Effectifs
6ème	7
5ème	7
4ème	7
3ème	6

A la rentrée 2021, 21 élèves dits « montants » seraient concernés par la suppression de la section Handball.

- Implication au niveau de la constitution de l' E.D.T

Actuellement les entraînements en section sportive Handball se déroulent :

- le Mardi de 17h00 à 18h00,
- le Vendredi de 15h00 à 17h00, programmé simultanément avec les heures de l'Atelier Théâtre.

- Implication en termes de consommation de D.H.G et d'IMP

A la rentrée 2020, l'enveloppe attribuée à l'enseignante en charge de la section était de 1 H.P et 1 I.M.P au taux 3

A la rentrée 2021, 21 élèves dits « montants » seraient concernés par la suppression de la section Handball.

- Implication au niveau de la constitution de l' E.D.T

Actuellement les entraînements en section sportive Handball se déroulent :

- le Mardi de 17h00 à 18h00,
- le Vendredi de 15h00 à 17h00, programmé simultanément avec les heures de l'Atelier Théâtre.

- *Implication en termes de consommation de D.H.G et d'IMP*

A la rentrée 2020, l'enveloppe attribuée à l'enseignante en charge de la section était de 1 H.P et 1 I.M.P au taux 3 (équivalent à 1 H.S.A).

- *Effectifs globaux prévus par le chef d'établissement à la rentrée 2021 :*

Niveaux d'enseignement	Effectifs constatés au 02/11/2020	Effectifs R2021	Nombre de classes
6ème	103	110	5
5ème	104	103	4
4ème	123	108	5
3ème	92	123	5

Avis n° 1 03 -11/2020		Création de la section sportive Badminton - R2021					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre :	0	Abstentions

6.2. Protocole sanitaire – Nouvelles dispositions et impact sur le fonctionnement du collège

La mise en œuvre du protocole sanitaire à la rentrée de Novembre 2020 implique les conséquences suivantes :

En termes d'offre d'enseignement :

- Une modification de l'offre de la programmation de l'Association sportive,
- Une suspension des entraînements de la section sportive qui est un enseignement optionnel.

En termes de fonctionnement général :

- Une restauration scolaire fonctionnant avec un double service.
- Une étude de faisabilité de l'utilisation des escaliers de secours dans le sens de la descente pour diminuer les effectifs au niveau des espaces de circulation et aérer fréquemment ces mêmes espaces
- Une aération régulière (à chaque heure de cours) des espaces occupés.

A ce jour, il reste impossible d'affecter à chaque division, une salle de classe y compris si nous devons faire un dédoublement dans la mesure où l'établissement ne dispose d'un nombre suffisant de salles de classe banalisées.

De fait nous conservons la même préconisation alternative à savoir :

La distribution de gel hydroalcoolique aux élèves par l'adulte en charge du groupe à chaque entrée dans l'espace occupé et savonnage des mains obligatoire pour les élèves demi-pensionnaires avant le repas durant le temps d'appel.

Nous acterons au conseil d'administration du 24 09 2020, et après leur mise en œuvre définitive au 09 11 2020, ces nouvelles mesures sanitaires.

3.Hommage à Monsieur Samuel Paty – Organisation – Contenu - Déroulement

Un important travail de préparation été réalisé par l'ensemble de l'équipe pédagogique pour permettre le déroulement pour tous les élèves , du temps d'échanges et d'hommage à Monsieur S.PATY.

Un article publié sur le site du collège adressé à l'attention des élèves et des parents a été mis en ligne dès le 31 Octobre 2020. Les documents pédagogiques et supports enregistrés ont mis en pièces jointes dès le 02/11/2020 à l'issue de ce temps fort qui s'est déroulé de façon très sereine.

L'adresse de l'article concernant cet événement est la suivante :

<https://pierre-joannon.cybercolleges42.fr/infos-college/actualites/rentree-du-02-11-2020-reprise-des-cours-conformement-a-l-emploi-du-temps-habituel-et-hommage-a-m-samuel-paty-12963.htm>

4.Présentation du Rapport pédagogique annuel du chef d'établissement – R2020.

Madame le Chef d'établissement présente le rapport annuel transmis en date du 28/09/2020 à l'Autorité académique. Ce dernier avait été préalablement transmis pour information aux personnels de l'établissement. Elle invite les membres du conseil d'administration à s'exprimer quant à l'approbation de ce bilan annuel pédagogique.

Acte n° 6 03 -11/2020		Approbation du Rapport annuel du chef d'établissement - R2020					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

5.Règlement intérieur du collège – Retour des autorités académiques sur les modifications à effectuer suite à l'envoi de l'acte concernant les ajustements votés le 08/09/2020

Suite aux modifications du Règlement intérieur du 08 09 2020 et à la transmission de sa version modifiée à l'Autorité académique, il nous a été communiqué les remarques suivantes :

« Après étude du règlement intérieur de votre établissement, je souhaite porter à votre attention les évolutions réglementaire suivantes :

Inscription de la sanction au dossier administratif de l'élève (article R511-13 du code de l'éducation) : Les sanctions, même assorties du sursis à leur exécution, sont inscrites au dossier administratif de l'élève. L'avertissement est effacé du dossier administratif de l'élève à l'issue de l'année scolaire. Le blâme et la mesure de responsabilisation sont effacés du dossier administratif de l'élève à l'issue de l'année scolaire suivant celle du prononcé de la sanction. Les autres sanctions, hormis l'exclusion définitive, sont effacées du dossier administratif de l'élève à l'issue de la deuxième année scolaire suivant celle du prononcé de la sanction. Toutefois, un élève peut demander l'effacement des sanctions inscrites dans son dossier administratif lorsqu'il change d'établissement. Les sanctions sont effacées du dossier administratif de l'élève au terme de sa scolarité dans le second degré.

Respect de la procédure contradictoire : Article R421-10-1 et D511-32 → Lorsqu'il se prononce seul sur les faits qui ont justifié l'engagement de la procédure disciplinaire, le chef d'établissement informe sans délai l'élève des faits qui lui sont reprochés et du délai dont il dispose pour présenter sa défense oralement ou par écrit ou en se faisant assister par une personne de son choix. Ce délai, fixé par le chef d'établissement, est d'au moins deux jours ouvrables. Si l'élève est mineur, cette communication est également faite à son représentant légal afin que ce dernier produise ses observations éventuelles.

Dans tous les cas, l'élève, son représentant légal et la personne éventuellement chargée de l'assister pour présenter sa défense peuvent prendre connaissance du dossier auprès du chef d'établissement. En cas de nécessité, le chef d'établissement peut interdire, à titre conservatoire, l'accès de l'établissement à l'élève pendant le délai mentionné au premier alinéa. Cette mesure ne présente pas le caractère d'une sanction.

Par ailleurs, le règlement intérieur doit prévoir les modalités de mise en œuvre des mesures de prévention, de responsabilisation et d'accompagnement, notamment lorsqu'elles font suite à la réintégration d'un élève exclu temporairement pour des faits de violence. »

Par conséquent, le chef d'établissement propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine commission permanente se tenant le 24/11/2020 à 17h45, le conseil d'administration pouvant être décalé à 18h15.

III - Organisation financière et comptable

1.Approbation du projet de fermeture du service de restauration les mercredis midis à compter du 01/01/2021

En raison du faible nombre d'élèves demi-pensionnaires et du temps de travail d'entretien et de préparation des repas pour l'ouverture du mercredi midi, il est envisagé de fermer définitivement le service de demi-pension le mercredi midi. Cette fermeture ne préjugera pas de permettre aux élèves participant à l'Association sportive ou aux activités du dispositif « École ouverte » de pouvoir être accueilli au sein des locaux pour déjeuner leur repas tiré-du-sac et conservé dans un réfrigérateur dédié.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la fermeture officielle de ce service à partir du 01/01/2021.

Acte n° 7 03 -11/2020		Approbation du projet de fermeture du service de restauration les mercredis midis à compter du 01/01/2021					
15	Votants	14	Pour :	0	Contre :	1	Abstentions

2.Autorisation de signature des contrats et marchés de l'année 2020/2021

Afin de ne pas devoir réunir les membres du Conseil d'administration à chaque signature de bon de commande ou de contrats ayant une incidence financière annuelle Mme la gestionnaire invite les membres du conseil d'administration à approuver l'autorisation de signature des contrats et des marchés par le chef d'établissement, pour l'année scolaire 2020/2021.

Acte n° 8 03 -11/2020		Autorisation de signature des contrats et marchés de l'année 2020/2021					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre :	0	Abstentions

3.Approbation du budget prévisionnel et de la participation facultative des familles pour la sortie théâtre « Du piment dans les yeux », pour tous les élèves de 5° : 5 € par élève

Madame la Gestionnaire explicite le budget prévisionnel de la sortie facultative des élèves de 5ème, au Théâtre de la Buire. Elle invite les membres du conseil d'administration à voter la participation financière facultative des familles de 5€ par élève participant, permettant de présenter un budget de sortie dit « à l'équilibre ». La représentation devait initialement avoir lieu le 23 novembre 2020, mais sera, en raison du reconfinement, reportée à une date ultérieure qui reste à définir.

Elle rappelle aux membres du conseil d'administration que les élèves dont les familles auraient des difficultés financières peuvent solliciter le fonds social afin de permettre à tous de bénéficier de cette représentation « Du piment dans les yeux »

Acte n° 9 03 -11/2020		Approbation du budget prévisionnel et de la participation facultative des					
-----------------------	--	---	--	--	--	--	--

		familles pour la sortie théâtre du 23/11/2020 « Du piment dans les yeux », pour tous les élèves de 5° : 5 € par élève					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre :	0	Abstentions

4.Approbation de la réaffectation du don du foyer pour la sortie à Versailles, annulée au printemps dernier : 275 € de don réaffectés sur les 2 représentations théâtrales de la compagnie Déclic sur le harcèlement.

La sortie au Château de Versailles ayant été annulée en raison du confinement lors de l'année scolaire précédente, il a été réaffecté le don du FSE pour le financement de la représentation théâtrale de la compagnie Déclic sur le harcèlement.

Madame la gestionnaire invite les membres du conseil d'administration à approuver la réaffectation du don du FSE de 275€ en faveur du financement de cette action de prévention inscrite au programme du CESC et concernant les niveaux 5ème et 3ème.

Acte n° 10 03 -11/2020		Approbation de la réaffectation du don du foyer pour la sortie à Versailles, annulée au printemps dernier : 275 € de don réaffectés sur les représentations théâtrales de la compagnie Déclic sur le harcèlement.					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre :	0	Abstentions

5.Approbation d'un don du foyer de 500 € pour la représentation théâtrale de la compagnie Déclic sur le harcèlement

Madame la gestionnaire invite les membres du conseil d'administration à approuver le don complémentaire du FSE de 500€ en faveur du financement de l' action de prévention ci-dessus décrite – Rappel : Représentations théâtrales de la compagnie Déclic sur le harcèlement pour les 5ème et 3ème.

Acte n° 11 03 -11/2020		Approbation d'un don du foyer de 500 € pour la représentation théâtrale de la compagnie Déclic sur le harcèlement					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre :	0	Abstentions

6.Autorisation de signature d'un contrat avec CPRO pour la maintenance du copieur de la vie scolaire, du 4 novembre 2020 au 3 novembre 2021.

Madame la Gestionnaire invite les membres du conseil d'administration à approuver l'autorisation de signature d'un contrat avec CPRO pour la maintenance du copieur de la vie scolaire.

Acte n° 12 03 -11/2020		Autorisation de signature d'un contrat avec CPRO pour la maintenance du copieur vie scolaire					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre :	0	Abstentions

7.Autorisation de signature d'un contrat avec CPRO pour la maintenance du copieur de la salle de travail des professeurs, du 4 novembre 2020 au 3 novembre 2021.

Madame la Gestionnaire invite les membres du conseil d'administration à approuver l'autorisation de signature d'un contrat avec CPRO pour la maintenance du copieur de la salle de travail des professeurs.

Acte n° 13 03 -11/2020		Autorisation de signature d'un contrat avec CPRO pour la maintenance du copieur salle de travail					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre :	0	Abstentions

8. DBM pour vote - autorisation d'un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 19 075,91 € répartis comme suit :

- 10 000 € sur ALO-ENTRET-0TRAV
- 7 000 € sur ALO-ENTRET-0VETPRO
- 2 000 € sur AP-AXE1-0DC
- 75,91 € sur SRH-CHADIV-0ACHATMAT

Une D.B.M pour vote est soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration afin de pouvoir faire face à certaines dépenses prévisionnelles jusqu'à la fin de l'année civile.

Acte n° 14 03 -11/2020		DBM pour vote - autorisation d'un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 19 075,91 € répartis comme suit : - 10 000 € sur ALO-ENTRET-0TRAV - 7 000 € sur ALO-ENTRET-0VETPRO - 2 000 € sur AP-AXE1-0DC - 75,91 € sur SRH-CHADIV-0ACHATMAT					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre :	0	Abstentions

9.Approbation de la signature d'une convention avec Sésamaths

Madame la Gestionnaire invite les membres du conseil d'administration à approuver l'autorisation de signature d'une convention avec Sésamaths pour l'hébergement de l'application sacoche. Cette convention est valable pour l'année scolaire 2020/2021. Le montant total dû est de 50 € TTC pour l'ensemble de la période.

Acte n° 15 03 -11/2020		Approbation de la signature d'une convention avec Sésamaths					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre :	0	Abstentions

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à : 19h40

Le Président du Conseil d'administration	Le secrétaire de séance
I.GIRAUDEAU	C. PLANTIER

